



Camp de jour 2020



Camp Héron

Guide d'informations
pour les parents





Introduction

Bonjour chers parents,

L'été 2020 arrive à grands pas. Qui dit été, dit camp de jour. Nous avons le bonheur de vous annoncer, qu'à moins d'un avis contraire, nous allons offrir le service de camp de jour pour la période estivale de 2020. Toutefois, nous avons apporté certaines modifications dans la mise en place du camp de jour. Nous nous sommes basés sur le *Guide de relance des camps de jour en contexte COVID-19*, élaboré par l'Association des Camps du Québec (ACQ) pour effectuer ces changements :

- Le camp de jour sera réservé pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Barthélemy;
- Aucune sortie à l'extérieur de la municipalité ne sera faite. Des activités spéciales seront offertes au camp par des organisations qui ont conscience de la situation actuelle et qui ont mis en place des mesures sanitaires pour permettre la tenue de leurs activités;
- Il n'y aura pas de possibilité d'achat d'un repas pour votre enfant. Il devra avoir son lunch tous les jours. Ce lunch devra être froid ou dans un thermos. Les micro-ondes ne seront pas accessibles;
- Lors des journées chaudes, nous effectuerons des jeux d'eau au chalet des loisirs au lieu d'aller à la piscine du Camping du Vieux Moulin;
- Le nombre de places disponibles est limité à 24 participants par semaine afin de répondre aux ratios demandés par la Direction de la santé publique. **Vu cette diminution, une priorité sera donnée aux familles, dont les deux parents travaillent cet été. Une preuve d'emploi sera exigée;**
- Afin de limiter le nombre d'enfants dans les locaux, nous diviserons les jeunes en deux groupes. Le premier sera au chalet des loisirs et le deuxième sera au centre communautaire;
- Les activités extérieures seront priorisées. Nous allons réduire au maximum les activités nécessitant des contacts (entres enfants ou avec du matériel);
- Les enfants devront laisser leur sac à dos au camp de jour durant toute la semaine. Seule la boîte à lunch pourra être voyagé entre le camp et la maison.

La municipalité mettra en place des mesures sanitaires supplémentaires afin de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation physique.

- Les enfants, les parents et les animateurs devront respecter les consignes sanitaires émises par la Direction de la santé publique;
- Les parents ne seront pas autorisés dans aucun local. Ils devront en tout temps rester à l'extérieur des bâtiments;
- Un questionnaire de vérification de l'état de santé sera exigé pour tous les enfants, les animateurs, ainsi que toute autre personne qui visitera le camp. Il devra y être répondu tous les jours;
- Le matériel nécessaire au nettoyage des mains sera fourni à chacun des sites et en quantité suffisante pour tous les participants. Une routine obligatoire sera instaurée pour le lavage des mains;
- Des mesures de désinfection de matériel et de lieu seront mises en place. Le tout sera désinfecté régulièrement par l'équipe d'animation.

Prenez note qu'aucun enfant, parent ou animateur ne sera autorisé au camp de jour si celui-ci présente des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 (fièvre, toux, difficulté respiratoire, perte de l'odorat et du goût).

Malgré ces changements, nous ferons tout en notre pouvoir pour offrir un été de rêve à tous les enfants qui fréquenteront le camp de jour.

Les informations sont sujettes à changement sans préavis en fonction de l'évolution de la situation de la COVID-19.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service des loisirs, des événements et de la vie communautaire.

Téléphone : 450 885-3511, poste 5015

Courriel : loisirs@saint-barthelemy.ca

Municipalité de Saint-Barthélemy

Téléphone : 450 885-3511

Sans frais : 1 800 890-3511

Site Internet : www.saint-barthelemy.com

1980, rue Bonin, Saint-Barthélemy (Qc) J0K 1X0

Télécopieur : 450 836-5220

Courriel : loisirs@saint-barthelemy.ca

**Information importante**

Coordonnées	<p>Bureau municipal : 1980, rue Bonin, Saint-Barthélemy (Québec) J0K 1X0 Chalet des loisirs : 760, rang Saint-Jacques, Saint-Barthélemy (Québec) J0K 1X0 École primaire Dusablé : 601, rue Du Sablé, Saint-Barthélemy (Québec) J0K 1X0</p> <p>Si cela n'est pas déjà fait, nous vous invitons à rejoindre le groupe Facebook « Camp Héron de Saint-Barthélemy ». Nous publierons toutes les informations importantes. Il s'agit aussi d'un outil de communication rapide.</p> <p>Pour toutes questions relatives au camp de jour, veuillez contacter : Guyaume Bienvenue, responsable du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire. Téléphone : 450 885-3511, poste 5015 Courriel : loisirs@saint-barthelemy.ca</p>		
Modes d'inscriptions	<p style="text-align: center;"><u>Les inscriptions sont limitées. Premier arrivé, premier servi!</u> <u>Elles débuteront le 1^{er} juin 2020 à 13h et se termineront le 14 juin 2020 à 23h59</u> <u>INSCRIPTION VIA NOTRE PLATEFORME EN LIGNE</u></p> <p><u>Le camp de jour sera réservé UNIQUEMENT aux résidents de la Municipalité de Saint-Barthélemy. Il sera offert en priorité aux familles, dont les deux parents travaillent cet été.</u></p> <p><u>Une preuve d'emploi sera exigée. Vous devrez la faire parvenir soit par courriel ou en personne au bureau municipal avant le 19 juin 2020 sans quoi votre inscription pourrait être retirée.</u></p> <p>S'il s'agit de votre première inscription avec nous, vous devez vous présenter au bureau municipal et fournir une preuve de résidence. Vous pourrez, par la suite, vous inscrire en ligne via notre plateforme Internet.</p> <p>* Il est possible que certains appareils cellulaires aient des difficultés avec notre plateforme en ligne. Si c'est le cas, veuillez en faire part rapidement au service des loisirs au 450 885-3511, poste 5015.</p> <p>Si vous avez déjà un compte, vous n'avez qu'à vous rendre dans la section « Camp de jour » de notre site Internet, procéder à l'inscription et payer par carte de crédit.</p> <p>Si vous désirez payer en argent comptant ou par chèque, vous devrez alors vous présenter au bureau municipal afin de compléter l'inscription. Nous ne pouvons cependant pas garantir de places.</p> <p>Si toutefois vous éprouvez des difficultés avec l'inscription en ligne, vous pouvez passer au bureau municipal et nous le ferons avec vous. Nous ne pouvons cependant pas garantir de places</p>		
Liste d'attente	Cette année, nous limitons le nombre de places disponibles au camp de jour. Si la capacité maximale est atteinte lors de votre inscription, veuillez communiquer avec le service des loisirs pour ajouter votre nom sur la liste d'attente.		
Rabais familial	Les familles ayant plus d'un enfant bénéficient d'un rabais familial sur le camp de jour (9h à 16h) : 2e enfant à 25%, 3e enfant et plus à 50%.		
Horaire	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td style="width: 50%;">Camp de jour : Du lundi au vendredi de 9h à 16h</td><td style="width: 50%;">Service de garde (optionnel) : Du lundi au vendredi de <u>8h à 9h ainsi que de 16h à 17h (Horaire spécial dû à la COVID-19)</u></td></tr></table>	Camp de jour : Du lundi au vendredi de 9h à 16h	Service de garde (optionnel) : Du lundi au vendredi de <u>8h à 9h ainsi que de 16h à 17h (Horaire spécial dû à la COVID-19)</u>
Camp de jour : Du lundi au vendredi de 9h à 16h	Service de garde (optionnel) : Du lundi au vendredi de <u>8h à 9h ainsi que de 16h à 17h (Horaire spécial dû à la COVID-19)</u>		
Les groupes	Le camp est offert aux enfants de 5 à 12 ans. Les groupes compteront un maximum de 12 enfants. Les groupes seront animés par des animateurs formés et d'expérience.		



Information importante - suite

Tarifs résidents	Camp de jour semaine 1 (25-26 juin) 1 ^{er} enfant : 12 \$ 2 ^e enfant : 9 \$ 3 ^e enfant : 6 \$ Camp de jour semaine 2 à 8 (29 juin au 14 août) 1 ^{er} enfant : 30 \$ 2 ^e enfant : 22,50 \$ 3 ^e enfant : 15 \$	Service de garde sem. 1 (25-26 juin) : Pour tous : 4 \$ Service de garde sem. 2 à 8 (29 juin au 14 août) : Pour tous : 10 \$ Activités spéciales : Le coût diffère selon l'activité.
	Comme l'année dernière, chaque enfant aura le droit à un chandail de camp. Ce chandail est commandité par la Caisse Desjardins de D'Autray.	
	Coût pour les 8 semaines (camp de jour seulement) : 1 ^{er} enfant : 195 \$ 2 ^e enfant : 146,25 \$ 3 ^e enfant : 97,50 \$	
	* Des frais administratifs de 3% seront ajoutés au total de la facture.	
Semaine 9	Cette année, le camp de jour n'aura que 8 semaines. Nous n'offrirons pas de 9 ^e semaine.	
Service de garde	<p>Comme vous l'aurez constaté, les heures de service de garde sont réduites (8h à 9h et 16h à 17h) afin de diminuer les risques de contamination.</p> <p>Les parents ne seront pas autorisés à rentrer dans les bâtiments. Une distance de deux mètres sera exigée entre chaque parent.</p> <p>Il est de votre responsabilité de mentionner, dans la fiche santé de l'enfant, le nom de toutes les personnes autorisées à venir chercher votre enfant.</p> <p>Le matin : un animateur vous attendra à l'extérieur pour accueillir l'enfant. Il vous posera une série de questions afin de valider l'état de santé de l'enfant. Ensuite, il le dirigera vers son local. Un autre animateur attendra votre enfant dans son local.</p> <p>Le soir : Un animateur sera de nouveau à la porte pour vous accueillir. Une pièce d'identité pourrait vous être demandée pour valider votre identité. Par la suite, il avisera votre enfant de votre arrivée. Il viendra vous rejoindre à l'extérieur du bâtiment. Si vous venez chercher votre enfant plus tôt que 16h, veuillez aviser un animateur ou appelez le responsable des loisirs à la municipalité afin qu'il transmette le message.</p>	
Fiche santé	<p>Vous aurez une fiche santé à remplir avant de procéder à l'inscription de votre enfant. Il est de votre responsabilité de fournir les informations exactes.</p> <p>Si votre enfant doit prendre un médicament (incluant l'Épipen) au camp de jour, il sera important d'informer l'animateur présent le premier matin. Cet animateur vous fera remplir un document d'autorisation d'administration de médicament. Vous devrez prendre le temps d'expliquer à l'animateur la procédure pour l'administration du médicament.</p> <p>Veuillez mentionner à l'animateur l'endroit où trouver le médicament.</p> <p>Il est de la responsabilité du parent d'aviser les animateurs de tous changements de l'état de santé de l'enfant.</p> <p style="text-align: center;">Advenant l'omission d'informations importantes relatives à la santé de l'enfant, la Municipalité se réserve le droit d'expulser ce dernier, et ce, sans remboursement.</p>	





Information importante - suite

Modalités de paiement	<p>Vous avez la possibilité de payer en un seul ou en deux versements.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le 1^{er} doit être fait au moment de l'inscription.- Le 2^e doit être fait pour : <u>le jeudi 16 juillet 2020</u> <p>Vous pouvez effectuer le paiement par carte de crédit (pour les inscriptions en ligne et/ou en personne).</p> <p>Vous pouvez aussi payer par chèque postdaté (pour les inscriptions en personne seulement). La Municipalité de Saint-Barthélemy facturera des frais de 50\$ pour tout chèque sans provision.</p> <p>Vous pouvez payer en argent comptant (pour les inscriptions en personne seulement).</p> <p>*Notez qu'aucune taxe ne sera chargée. Il y a cependant des frais administratifs de 3%.</p> <p>Un Relevé 24 aux fins d'impôt sera disponible à compter du mois de février 2021.</p> <p><u>*En cas de non-paiement, l'inscription de votre enfant sera annulée.</u></p>
Politique de remboursement	<p>Avant le 18 juin 2020</p> <p>Les frais d'inscription au camp de jour seront remboursés en totalité dans le cas d'une annulation au plus tard une semaine avant le début du camp de jour.</p> <p>Après le 18 juin 2020</p> <p>En cas d'une annulation au cours de l'été, seules les semaines pleines non débutées pourront être remboursées. Des frais d'annulation de 10% seront retenus du montant à rembourser.</p> <p>Advenant un renvoi de l'enfant du camp de jour, aucun remboursement ne sera effectué.</p> <p>Dans le cas où l'enfant ne peut plus participer aux activités du camp de jour pour des raisons de santé (<u>preuve médicale à l'appui</u>), la Municipalité remboursera la totalité des frais d'inscription. Seules les semaines pleines, non débutées, pourront être remboursées.</p> <p>COVID-19</p> <p>Advenant une fermeture du camp de jour par la Direction de la santé publique et du gouvernement du Québec, la Municipalité remboursera la totalité des frais d'inscription. Seules les semaines pleines, non débutées, pourront être remboursées.</p> <p>Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'adresse courriel suivante : loisirs@saint-barthelemy.ca.</p>
Retards et absences	<p>S'il y a des chances que vous soyez en retard le matin (arrivée après 9 heures), nous vous demandons de téléphoner le responsable des loisirs pour lui en informer. Par la suite, il avertira les animateurs de votre retard.</p> <p>Si vous arrivez en retard le soir, des frais supplémentaires de 5\$, par enfant, par tranche de cinq minutes vous seront chargés. Une feuille sera signée.</p> <p>Si jamais votre enfant s'absente du camp de jour pour une journée, veuillez téléphoner le responsable des loisirs avant 9 heures afin qu'il puisse aviser les animateurs le plus rapidement possible.</p>



Information importante - suite

Code vestimentaire	<p>Nous demandons à ce que chaque enfant porte des vêtements confortables pour la pratique d'activités extérieures. Il s'agit de short, t-shirt, espadrilles, chapeau, etc.</p> <p>Nous déconseillons le port de jupe, de sandale style « gougoune », de bijou, etc.</p>
Sac à dos	<p>Veillez prévoir dans le sac de chaque enfant : un chapeau ou une casquette, une bouteille d'eau, un maillot de bain, une serviette, sandale ou chaussure d'eau, soulier fermé, crème solaire (le tout, bien identifié au nom de l'enfant).</p> <p>Lunch et collations : Veillez prévoir un lunch santé. Il doit être froid ou dans un thermos. Les micro-ondes ne seront pas accessibles cet été. Veillez prévoir un minimum de deux collations. <u>Aucun aliment comportant des noix, des arachides ou des fruits de mer ne sera accepté sur les sites du camp de jour.</u></p> <p>En raison de la situation actuelle, chaque enfant devra laisser son sac à dos contenant le matériel énuméré précédemment. Ce sac à dos restera toute la semaine au camp de jour. Il sera donc important d'y mettre le nécessaire pour une semaine. Seule la boîte à lunch pourra faire l'aller-retour entre le camp de jour et la maison.</p> <p>Aucun effet personnel tel que des jouets, médicament sans prescription, argent de poche, appareil électronique, etc., ne sera accepté au camp de jour.</p> <p>Nous vous invitons à inclure un coffre à crayon (crayons, efface, ciseau, colle, etc.) dans le sac à dos de l'enfant afin qu'il ait son propre matériel lors d'activités artistiques.</p>
Mesures sanitaires	<p>Des mesures sanitaires strictes seront mises en place au camp de jour afin de réduire au maximum les risques de contamination. Nous appliquerons la distanciation physique lors des activités. Nous favoriserons les activités extérieures.</p> <p>Le lavage de main sera fait fréquemment. Une routine sera ajoutée à l'horaire. De plus, nous vous demandons de tous vous laver les mains avant l'arrivée au camp et au retour à la maison.</p> <p>Des affiches de rappels (comment bien se laver les mains, tousser et éternuer dans son coude, etc.) seront installées un peu partout sur les sites.</p> <p>Un nettoyage des lieux et du matériel sera fait régulièrement afin d'éliminer au maximum les agents contaminants.</p>
Jeux d'eau	<p>Afin de réduire les contacts, nous opterons pour des jeux d'eau (fusils à l'eau, etc.) au camp de jour plutôt que la piscine du camping. Advenant un changement, nous vous aviserons à l'avance. Il est donc important de prévoir un maillot de bain, une serviette et des sandales ou souliers d'eau dans le sac à dos de votre enfant.</p>
Matériel de protection	<p>Nous n'obligerons pas le port du masque, de visière ou de gant. Si toutefois vous désirez que votre enfant en porte, vous devrez lui en fournir. La municipalité ne fournira aucun matériel de protection aux enfants. Les animateurs auront à leur disposition ce matériel, mais ne seront pas obligés de les porter.</p>

**Information importante - suite**

Activités spéciales	<p>Toutes les activités spéciales sont optionnelles. Soyez assurés que les fournisseurs sont conscients de la situation actuelle et qu'ils ont mis en place des mesures additionnelles pour rendre l'activité praticable en situation de la COVID-19.</p> <p>Vous trouverez sur notre site Internet une description de chaque activité spéciale.</p>
Symptômes	<p>Veillez prendre note que votre enfant ne pourra pas entrer au camp de jour s'il présente des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19 (fièvre, toux, difficulté respiratoire, perte de l'odorat et du goût). Il ne sera pas autorisé à rentrer au camp de jour s'il a été en contact avec une personne infectée. Si les symptômes se déclarent durant la journée, votre enfant sera alors immédiatement retiré de son groupe et isolé dans une pièce réservée à cet effet. Un animateur vous contactera afin de passer le prendre le plus tôt possible. Vous devrez alors contacter la ligne Info-COVID au <u>1 877 644-4545</u> afin d'être pris en charge.</p> <p>L'enfant ne pourra pas retourner au camp de jour avant 14 jours (débutant la journée où les symptômes sont apparus). Il pourra réintégrer le camp s'il présente une preuve d'un test négatif de la COVID-19 ET qu'il n'a eu aucun contact avec une ou des personnes présentant les symptômes énumérés ci-haut.</p> <p>Nous vous prions de garder votre enfant à la maison s'il présente le moindre symptôme afin d'éviter la contamination entre les autres enfants ou les animateurs.</p>
Premiers soins	<p>Si un accident subvient au camp de jour, un animateur ou le responsable des loisirs entrera en contact avec la personne à contacter en cas d'urgence (fiche santé). Nous vous tiendrons informé rapidement des faits.</p> <p>L'animateur remplira un rapport pour tous types d'accidents ou d'incidents. Si vous le désirez, nous pouvons vous fournir une copie de ce rapport. Nous devons cependant garder l'originale.</p>
Code de vie	<p>Nous demandons à ce que tous les parents et les enfants prennent connaissance de ce code de vie. Si ce dernier n'est pas respecté, des sanctions seront appliquées selon la gravité du manquement.</p> <p>Général :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ne pas quitter les lieux sans l'autorisation des animatrices ou des parents avec une autorisation écrite. <p>Respect de soi :</p> <ul style="list-style-type: none">- Avoir une attitude positive et participer activement aux activités proposées;- Porter des vêtements décents et adaptés aux activités;- Apporter des collations et des repas sains pour la santé en excluant les noix, les arachides et les fruits de mer;- Avoir en sa possession le matériel obligatoire de la journée. <p>Respect des autres :</p> <ul style="list-style-type: none">- Respecter en tout temps les animateurs, les autres enfants présents ainsi que toute autre personne présente au camp;- Utiliser un langage approprié (aucun blasphème ne sera toléré) avec tout le monde;- Être poli en tout temps : deux mots magiques à intégrer au vocabulaire... Merci et s'il vous plait;- Aucune forme de violence ne sera tolérée. <p>Respect de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Respecter l'environnement du camp (ne pas jeter de déchets par terre, ne pas laisser traîner votre matériel partout. Tenir les lieux propres. <p>Toutes autres consignes, gestes ou paroles qui pourraient nuire au bon déroulement ou à la sécurité et l'intégrité des enfants, qui ne sont pas mentionnés ci-haut, seront pris en considération.</p>



Information importante - suite

Code de vie (suite)

Selon la gravité du manquement, voici la procédure des sanctions :

1^{er} avertissement (verbal) :

- Discussion avec le jeune et réflexion écrite signée par les parents.
- Un animateur rencontrera les parents afin de discuter de la situation et expliquer les prochaines étapes.

2^e avertissement (écrit) :

- Discussion avec le jeune et réflexion écrite signée par les parents.
- Le responsable des loisirs rencontrera les parents pour discuter de la situation afin d'y trouver une solution.
- Une suspension temporaire pourrait être appliquée selon la gravité du manquement.

3^e avertissement (écrit + expulsion) :

- Expulsion pour le reste de l'été, sans remboursement.

Voici spécifiquement des comportements qui seraient susceptibles de provoquer un renvoi :

- Violence
- Impolitesse répétée
- Langage vulgaire ou inacceptable
- Lancement d'objets
- Mordre les autres
- Bousculade, bataille
- Bris de matériel volontaire
- Conduite inacceptable
- Refus d'obéir aux consignes
- Objets interdits
- Ne participe pas et dérange les autres qui participent aux activités
- Sortie du camp sans permission

Bris d'équipement ou vandalisme :

Les bris d'équipement volontaires et/ou vandalisme effectués par un enfant seront facturés à l'adulte responsable.



Nous vous souhaitons un magnifique été.
Au plaisir de vous accueillir au camp de jour !